

Image not found or type unknown



Travail les jours fériés

Par **sud**, le **27/01/2013** à **10:10**

[fluo]bonjour[/fluo]
Je dépends de la convention collective du nautisme.
En tant que commercial je travaille également les week-ends lorsqu'il s'agit d'être présent sur un salon nautique (Paris, Cannes, Düsseldorf...) Ais-je droit de récupérer les heures et les jours travaillés en plus ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **27/01/2013** à **10:18**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)